Canadian Dairy Commission | Commission canadienne du lait

Rapport annuel au Parlement sur l'application de la *Loi sur l'accès à l'information*

2018 - 2019

Rapport annuel du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada présenté au Parlement sur l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information*

1er avril 2018 au 31 mars 2019

1. Introduction

La *Loi sur l'accès à l'information* a été adoptée le 1er juillet 1983. La *Loi sur l'accès à l'information* procure aux citoyens canadiens et aux résidents permanents du Canada un droit d'accès à l'information contenue dans les dossiers du gouvernement sous réserve de certaines conditions précises et limitées.

En vertu du paragraphe 72 (1) de la *Loi sur l'accès à l'information*, le dirigeant de chaque institution gouvernementale est tenu de rédiger et de déposer au Parlement un rapport annuel sur l'application de cette loi au sein de son institution au cours de chaque exercice financier.

La Commission canadienne du lait (CCL), une société d'État, joue un rôle central de facilitateur pour l'industrie laitière canadienne, une industrie qui génère des milliards de dollars. La CCL a été créée en 1966 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et elle rend compte au Parlement par l'entremise du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. La CCL tire son financement du gouvernement fédéral, des producteurs et du marché et vise à équilibrer et servir les intérêts de tous les intervenants de l'industrie laitière, c'est-à-dire les agences et offices provinciaux de mise en marché, les producteurs, les transformateurs, les transformateurs secondaires, les exportateurs, les consommateurs et les gouvernements.

En vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, les objectifs officiels de la CCL consistent à :

- permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement, et
- assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

2. Structure organisationnelle

À la CCL, la Secrétaire exécutive, qui agit aussi comme conseillère en matière d'AIPRP, est chargée d'administrer les demandes d'accès à l'information et celles qui touchent la protection des renseignements personnels. La Secrétaire exécutive relève du chef de la direction. La Secrétaire exécutive dispose d'un pouvoir de signature délégué pour les demandes d'accès à l'information.

La Secrétaire exécutive s'occupe de coordonner et de mettre en œuvre les politiques, les lignes directrices et les procédures sur l'AIPRP à la CCL afin de garantir qu'elles sont conformes à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. De plus, la Secrétaire exécutive offre des conseils sur des sujets touchant l'AIPRP au besoin et consulte d'autres institutions gouvernementales, fédérales ou provinciales.

3. Ordonnance de délégation de pouvoirs

Le chef de la direction a délégué à la Secrétaire exécutive le pouvoir de veiller à l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* au sein de la CCL et de veiller à ce que les dispositions législatives en vigueur soient respectées. Une copie de l'ordonnance de délégation de pouvoirs approuvée se trouve à l'annexe A.

4. Point saillant du Rapport statistique 2018-2019

Une copie du rapport statistique de la CCL concernant la *Loi sur l'accès à l'information* pour la période visée, soit du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, se trouve à l'annexe B.

- Statistiques sur le nombre total de demandes : La CCL a reçu deux demandes en 2018-2019; l'une a pris fin pendant la période d'établissement du rapport et l'autre a été reportée à la prochaine période. Veuillez consulter l'annexe C pour les demandes pluriannuelles.

- Consultations auprès d'autres organismes gouvernementaux : Il n'y a eu aucune demande de consultation de la part d'autres organisations du gouvernement du Canada durant cette période.

- Exemptions appliquées : Les exemptions suivantes ont été invoquées une fois chacune, 20(1)(c) et 20(1)(d).

- Prorogations : Une prorogation de 31 à 60 jours a été nécessaire pour l'avis aux tiers.

- Délai de traitement : Une demande a été traitée dans un délai de 31 à 60 jours. L'alinéa 9(1)(c) explique la prolongation.

- Frais : Durant la période visée, des frais de demande de 10 $ ont été prélevés.

- Rapport sur les nouvelles exemptions : Veuillez consulter l'annexe D pour le rapport sur les nouvelles exemptions.

5. Formation et sensibilisation

La Secrétaire exécutive assiste de temps à autre aux réunions de la collectivité de l'AIPRP tenues par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Au cours de la période d'établissement du rapport 2018-2019, la Secrétaire a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau de l'AIPRP d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, où elle a bénéficié d'une formation continue et de conseils.

6. Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives

La politique de la CCL sur les Demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) et la procédure sur les demandes d'AIPRP sont mises à la

disposition de tous les employés et sont affichées sur le site de l'intranet de la CCL. On a apporté quelques modifications à la politique et aux procédures de la CCL en matière d'AIPRP afin de répondre de manière proactive aux exigences de publication qui entreront en vigueur une fois que le projet de loi C-58 aura reçu la sanction royale.

7. Sommaire des enjeux clés et mesures prises à l'égard des plaintes ou des vérifications

Aucune plainte ou enquête adressée au Commissaire à l'information n'a été reçue ou présentée en 2018-2019.

8. Suivi de la conformité

Pour chaque demande, la Secrétaire exécutive note le temps qu'il a fallu pour effectuer la recherche ainsi que le niveau de classification de chaque personne ayant contribué à répondre à la demande. Lorsque la Secrétaire exécutive a reçu toute l'information, elle consigne le temps qu'elle a passé à consulter les membres du personnel et à examiner les documents pour y appliquer les exemptions. Cette information sert à des fins statistiques et sont envoyées au bureau de l'AIPRP d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Annexe A

Canadian Dairy Commission
Building 55, NCC Driveway
Central Experimental Farm
960 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K1A 0Z2
(613) 792-2000
Fax: (613) 792-2009
E-Mail: cdc-ccl@cdc-ccl.gc.ca
Internet: www.cdc-ccl.gc.ca

Commission canadienne du lait
Édifice 55, Promenade de la CCN
Ferme expérimentale centrale
960, avenue Carling
Ottawa (Ontario)
K1A 0Z2
(613) 792-2000
Téléc : (613) 792-2009
Courriel: cdc-ccl@cdc-ccl.gc.ca
Internet : www.ccl-cdc.gc.ca

Date : Le 5 juin 2018

ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS POUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Destinataire : Danie Cousineau, Secrétaire exécutive et conseillère de l'AIPRP
De : Serge Riendeau, Chef de la direction

En vertu de l'article 73 de la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels,* le chef de la direction délègue à la Secrétaire exécutive, les pouvoirs, les tâches et les fonctions du chef de la direction de la Commission canadienne du lait en lien avec les lois susmentionnées.

Le présent document remplace et annule toutes les ordonnances de délégation précédentes.

Poste : Secrétaire exécutive
Loi sur l'accès à l'information : Autorité absolue
Loi sur la protection des renseignements personnels : Autorité absolue

Signé à Ottawa, le 7 juin 2018

Chef de la direction

S. Riendeau

Serge Riendeau

Canada

Gouvernement du Canada Government of Canada

Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Nom de l'institution : Commission canadienne du lait

Période visée par le rapport : 2018-04-01 au 2019-03-31

PARTIE 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Nombre de demandes

	Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	2
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0
Total	2
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	1
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	1

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	0
Secteur universitaire	0
Milieu des affaires (secteur privé)	1
Organisation	1
Public	0
Refus de s'identifier	0
Total	2

1.3 Demandes informelles

Délai de traitement							
1 à 15 jours	**16 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 120 jours**	**121 à 180 jours**	**181 à 365 jours**	**Plus de 365 jours**	**Total**
0	0	0	0	0	0	0	0

Remarque : Toutes les demandes documentées comme étant « traitées de façon informelle » seront désormais indiquées dans cette section seulement.

Canada

PARTIE 2 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

2.1 Disposition et délai de traitement

Disposition	Délai de traitement							
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	1	0	0	0	0	1
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0		0	0	0	0	0	0
Demande transmise	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	1	0	0	0	0	1

2.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1) *a)*	0	16(2)	0	18 *a)*	0	20.1	0
13(1) *b)*	0	16(2) *a)*	0	18 *b)*	0	20.2	0
13(1) *c)*	0	16(2) *b)*	0	18 *c)*	0	20.4	0
13(1) *d)*	0	16(2) *c)*	0	18 *d)*	0	21(1) *a)*	0
13(1) *e)*	0	16(3)	0	18.1(1) *a)*	0	21(1) *b)*	0
14	0	16.1(1) *a)*	0	18.1(1) *b)*	0	21(1) *c)*	0
14 *a)*	0	16.1(1) *b)*	0	18.1(1) *c)*	0	21(1) *d)*	0
14 *b)*	0	16.1(1) *c)*	0	18.1(1) *d)*	0	22	0
15(1)	0	16.1(1) *d)*	0	19(1)	1	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1) *a)*	0	23	0
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1) *b)*	0	24(1)	0
15(1) - A.S.*	0	16.4(1) *a)*	0	20(1) *b.1)*	0	26	0
16(1) *a)*(i)	0	16.4(1) *b)*	0	20(1) *c)*	1		
16(1) *a)*(ii)	0	16.5	0	20(1) *d)*	1		
16(1) *a)*(iii)	0	17	0				
16(1) *b)*	0						
16(1) *c)*	0						
16(1) *d)*	0						

*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

2.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68 *a)*	0	69(1)	0	69(1) *g)* re *a)*	0
68 *b)*	0	69(1) *a)*	0	69(1) *g)* re *b)*	0
68 *c)*	0	69(1) *b)*	0	69(1) *g)* re *c)*	0
68.1	0	69(1) *c)*	0	69(1) *g)* re *d)*	0
68.2 *a)*	0	69(1) *d)*	0	69(1) *g)* re *e)*	0
68.2 *b)*	0	69(1) *e)*	0	69(1) *g)* re *f)*	0
		69(1) f*)*	0	69.1(1)	0

2.4 Support des documents communiqués

Disposition	Papier	Électronique	Autres
Communication totale	0	0	0
Communication partielle	0	1	0
Total	0	1	0

2.5 Complexité

2.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées

Disposition des demandes	Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
Communication totale	0	0	0
Communication partielle	8	2	1
Exception totale	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0

2.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		101 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0

2.5.3 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Estimation des frais	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0	0
Communication partielle	1	0	0	0	1
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
Total	1	0	0	0	1

2.6 Présomptions de refus

2.6.1 Motifs du non-respect du délai légal

Nombre de demandes fermées après le délai statutaire	Motif principal			
	Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
0	0	0	0	0

2.6.2 Nombre de jours de retard

Nombre de jours de retard	Nombre de demandes en retard où le délai n'a pas été prorogé	Nombre de demandes en retard où le délai a été prorogé	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	0	0

2.7 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

PARTIE 3 - Prorogations

3.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	**9(1)*a)*** Entrave au fonctionnement	**9(1)*b)*** Consultation		**9(1)*c)*** Avis à un tiers
		Article 69	**Autres**	
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	1
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Total	0	0	0	1

3.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)*a)* Entrave au fonctionnement	9(1)*b)* Consultation		9(1)*c)* Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	0	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0	1
61 à 120 jours	0	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	0	0	0	1

PARTIE 4 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés ou remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	2	10 $	0	0 $
Recherche	0	0 $	0	0 $
Production	0	0 $	0	0 $
Programmation	0	0 $	0	0 $
Préparation	0	0 $	0	0 $
Support de substitution	0	0 $	0	0 $
Reproduction	0	0 $	0	0 $
Total	2	10 $	0	0 $

PARTIE 5 – Demandes de consultation reçues d’autres institutions et organisations

5.1 Demandes de consultation reçues d’autres institutions du gouvernement du Canada et organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

5.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

5.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

PARTIE 6 – Délais de traitement des demandes de consultation des documents confidentiels du Cabinet

6.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

6.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PARTIE 7 - Plaintes et enquêtes

Article 32	Article 35	Article 37	Total
0	0	0	0

PARTIE 8 - Recours judiciaire

Article 41	Article 42	Article 44	Total
0	0	0	0

PARTIE 9 - Ressources liées à la *Loi sur l'accès à l'information*

9.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		0 $
Heures supplémentaires		0 $
Biens et services		0 $
• Contrats de services professionnels	0 $	
• Autres	0 $	
Total		**0 $**

9.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	0,00
Employés à temps partiel et occasionnels	0,00
Employés régionaux	0,00
Experts-conseils et personnel d'agence	0,00
Étudiants	0,00
Total	0,00

Remarque : Entrer des valeurs à deux décimales.

Annexe C

Période d'établissement de rapport	N^bre de demandes reçues pendant la période d'établissement de rapport	N^bre de prorogations et motifs	Délai de traitement	Exemptions appliquées	Frais
2018-2019	2[1]	1/9(1)(c)	1/31 à 60 jours	19(1) 20(1)(c) 20(1)(d)	10 $
2017-2018	1	1/9(1)(c)	2/121 à 180 jours	14(a) 16(2)(c) 19(1) 20(1)(b) 20(1)(c) 20(1)(d) 21(1)(a) 21(1)(b) 21(1)(c) 23	5 $
2016-2017	5[2]	0	2/1 à 15 jours 1/16 à 30 jours	19(1), 20(1)(c)	25 $
2015-2016	2	1/9(1)(a)	1/16 à 30 jours 1/61 à 120 jours	15(1) – I.A. 16(2)(c) 19(1) 20(1)(b) 21(1)(a) 21(1)(b) 21(1)(c) 23	10 $
2014-2015	5[3]	1/9(1)(b)	1/1 à 15 jours 1/16 à 30 jours 1/61 à 120 jours	16(2)(c) 20(1)(b) 21(1)(a) 21(1)(b) 21(1)(c) 21(1)(d) 23	15 $

[1] 1 demande reportée à la prochaine période d'établissement de rapport
[2] 2 demandes reportées à la prochaine période d'établissement de rapport, et 1 ensuite abandonnée
[3] 2 demandes abandonnées

Commission canadienne du lait

Rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information*

1 avril 2018 au 31 mars 2019

Rapport sur les nouvelles exceptions

Loi sur l'accès à l'information	
Article	Nombre de demandes
16.31 Enquête sous la Loi électorale du Canada	0
16.6 Comité sur la sécurité nationale et le renseignement	0
23.1 *Loi sur les brevets ou* la *Loi sur les marques de commerce*	0